## SARL AGENCE ESTRADE - BAREME HONORAIRES

## 1-TRANSACTIONS:

Honoraires charge Vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Immeubles à usage d'habitation- commercial- professionnel-terrain à bâtir :

Par tranches cumulables: avec un minimum de 2 000 € TTC.

Sur la tranche de: 0 à 30 000 € 12 % TTC\* Sur la tranche de 30 0001 à 115 000 € 6 % TTC Sur la tranche au-delà de 115 001 € 5 % TTC

Fonds de commerces - Pas de Porte :

Par tranches cumulables:

Sur la tranche de 0 à 15 000 € Forfait : 2 000 € TTC

Sur la tranche de 15 001 à 30 000 € 10 % TTC

Sur la tranche de 30 001 à 75 000 € 5 % TTC

Sur la tranche au-delà de 75 001 € 4 % TTC

N.B. Les transactions peuvent faire l'objet d'une négociation en fonction ; des conditions de vente, des caractéristiques du bien, du marché ou des difficultés inhérentes à la mission. Un accord écrit est établi.

### 2 - LOCATIONS \*\*:

Baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

Honoraires à la charge de chacune des parties (bailleur et locataire) :

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction de bail : 8 € TTC par m2.

Etat des lieux entrée : 3 € TTC par m2

### 3 - LOCATIONS COMMERCIALES:

A la charge du preneur :

- Durée inférieure à 24 mois : 1 mois de loyer hors charges et HT.

- Durée supérieure à 24 mois : 12% HT du loyer annuel hors charges et HT.

# 4- EVALUATIONS :

Sur devis avec minimum de 180 € TTC.

\*TVA en vigueur : 20 % \*\* Honoraires négociables. Barème au 1 er janvier 2017